

# COMMUNE DE OUERRE

Département d'Eure-et-Loir

Arrondissement : DREUX

## Compte rendu de la séance du jeudi 08 avril 2021

### Etaient présents :

Monsieur Christian MATELET, Madame Aline CARRE, Madame Martine MAILLARD, Madame Clémentine FISSON, Monsieur Roland RUFFAUT, Madame Brigitte AUZOU, Madame Marie-Laure DESMOULINS, Monsieur Philippe GROSSET, Monsieur Matthieu TAMBURRO, Monsieur Patrick VASSEUR, Monsieur Xavier VOISIN, Monsieur Pascal OUDET

### Etaient absents :

Monsieur Jérôme FERE ayant donné pouvoir à Madame Aline CARRE, Madame Sonia HENRY ayant donné pouvoir à Madame Martine MAILLARD  
Madame Sandrine MASSELIN

### Secrétaire(s) de la séance :

Monsieur Philippe GROSSET

### Vote du compte administratif 2020, compte de gestion et affectation des résultats 2020 (DE 2021 012)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mme AUZOU Brigitte, doyenne d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		187 147.08	61 105.38		61 105.38	187 147.08
Opérations de l'exercice	360 377.09	481 788.18	71 516.14	94 508.60	431 893.23	576 296.78
TOTAUX	360 377.09	668 935.26	132 621.52	94 508.60	492 998.61	763 443.86
Résultat de clôture		308 558.17	38 112.92			270 445.25
		Restes à réaliser			70 023.69	
		Besoin/excédent de financement Total				200 421.56
		Pour mémoire : virement à la section d'investissement				111 702.56

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

108 136.61	au compte 1068 (recette d'investissement)
200 421.56	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021 (DE 2021 013)**

M. le Maire explique aux membres du Conseil Municipal l'entrée en vigueur de la réforme de la taxe d'habitation (TH).

A compter de 2021, les communes ne percevront plus de recettes liées à la TH sur les résidences principales mais uniquement celles sur les résidences secondaires.

Pour compenser à l'euro près cette suppression de recettes de TH, la commune percevra la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties corrigée d'un coefficient correcteur.

Ainsi la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) est ajoutée à la part communale (taux départemental 20,22% + taux communal 17,60%).

Il convient que la commune délibère sur la base des taux communiqués par l'administration fiscale pour l'année 2021 :

- Taxe foncier bâti : 17,60% + 20,22% (taux départemental), soit 37,82%
- Taxe foncier non bâti : 36,77%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les taux de taxes suivants pour l'année 2021 :

- Taxe foncier bâti : 37,82% (17,60% + 20,22%)
- Taxe foncier non bâti : 36,77%

### **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

M. le Maire présente au conseil municipal le projet du budget primitif préparé par la commission "Finances".

Les projets d'investissement sont les suivants :

- Aménagement d'un parc multisport
- Aménagement d'un espace jeux pour enfants
- Travaux de rénovation énergétique de la salle polyvalente
- Travaux d'entretien à l'arsenal et à la bibliothèque
- Acquisitions diverses (broyeur à végétaux, 3 luminaires, vidéoprojecteur)

Le budget primitif 2021 est voté à l'unanimité pour :

- . **486.769 €** en dépenses de fonctionnement
- . **670.552,56 €** en recettes de fonctionnement
- . **441.360,31 €** en dépenses et recettes d'investissement (y compris restes à réaliser et résultats n-1 reportés).

### **FIXATION DU TARIF D'UN EMPLACEMENT POUR LA FOIRE A TOUT (DE 2021 014)**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de fixer un tarif d'emplacement à l'occasion de la foire à tout qui sera organisée par la Commune le dimanche 5 septembre 2021 à Ouerre.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le tarif de 15€ l'emplacement de 3 mètres linéaires, et 5€ le mètre linéaire supplémentaire.

### **OPPOSITION DE TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A L'AGGLO DE DREUX (DE 2021 015)**

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et notamment son article 136,

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire et notamment son article 7 ;

Vu la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013 portant création de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 19 décembre 2017 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux approuvés par arrêté interpréfectoral en date du 3 avril 2013, modifié par arrêté interpréfectoral en date du 8 février 2019 ;

Monsieur le Maire expose :

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR a prévu dans son article 136, un mécanisme de transfert de compétence automatique en matière de PLU ou document d'urbanisme en tenant lieu à la communauté d'agglomération.

Par ce dispositif, le transfert aurait dû être automatique et de plein droit le 27 mars 2017.

La commune de OUERRE s'est opposée par délibération en date du 4 novembre 2020 à ce transfert de compétence.

Cependant, la loi ALUR prévoyait dans ce même article 136 une clause de revoyure le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si les communes s'y opposent dans les conditions prévues par la loi : une minorité de blocage représentée de 25% des communes représentant au moins 20% de la population totale des communes concernées doit s'exprimer contre ce transfert de compétence, dans un délai de 3 mois avant le 31 décembre 2020.

Cet article de la loi Alur a été modifié le 14 novembre dernier afin de laisser le délai aux conseils municipaux, tardivement investis en raison de la crise sanitaire, de débattre sur le sujet du transfert de compétence. Finalement, c'est donc entre le 1<sup>er</sup> octobre 2020 et le 30 juin 2021 que les communes doivent se prononcer sur le transfert de compétence automatique en matière de PLU.

Par conséquent, il est nécessaire de délibérer pour exprimer la position de notre commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- S'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

- Dit que la présente décision sera notifiée au Préfet et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

### **COMMISSION MANIFESTATIONS COMMUNALES**

- La chasse aux œufs initialement prévue le 5 avril a dû être annulée en raison du confinement

- La marche de "découverte nature" prévue le 1er mai risque d'être annulée également si le contexte sanitaire du au Covid est maintenu

- Mme Maillard relate un bon taux de participation au nettoyage de printemps qui a eu lieu le 21 mars : une soixantaine de personnes ont ramassé 450 kgs de détrit

- Mme Fisson a répondu à Mme Aubert de l'ASC qui souhaitait organiser un nettoyage nature ; deux nettoyages ayant déjà eu lieu sur le territoire communal, il est proposé à l'ASC de faire le sien autour des étangs d'Ecluzelles par exemple.

L'ASC va prêter gracieusement à la commune des jeux extérieurs pour la fête du 14 juillet. Mme Maillard s'assure auprès des conseillers présents de savoir qui sera présent pour l'organisation de cette fête.

La commission se réunira le 6 mai à 18h30.

### **COMMISSION COMMUNICATION**

Une réunion de la commission est fixée au 11 mai à 18h30 pour la préparation de la feuille de Juin.

### **COMMISSION TRAVAUX**

M. Ruffaut informe que les bancs et la table de pique-nique ainsi que les poubelles avec tri sélectif ont été installés dans le parc mairie.

Les services techniques du conseil départemental ont peint une ligne discontinue à Mérange dans le virage de la rue de la vallée et a regoudronné une partie de la rue de Loïsele à Fontaine.

Un nettoyage a été fait dans la maison de la ferme Louvet par quelques conseillers, un architecte conseiller du CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement) a établi des plans de toute la propriété. Un autre architecte du CAUE viendra sur les lieux le 20 avril à 14h00 pour prendre connaissance du site. Une réunion sera à organiser avec lui pour une rencontre avec les membres du conseil municipal, en vue d'échanger sur les opportunités et les projets potentiels dans cette ferme.

### **COMMISSION URBANISME**

Mme Carré présente les dossiers d'urbanisme déposés :

- une déclaration préalable de M. WEBER, rue de Prémont, pour la réfection d'un pignon et création de fenêtres.
- une déclaration préalable de M. FEYS, rue de la ferme à Pré, pour la transformation d'un bâtiment agricole en garage.
- une déclaration préalable de Mme GUILLAMBERT, rue de la fontaine à Fontaine, pour la création d'une fenêtre de toit.

### **PARC MULTISPORT**

L'ordre de service sera envoyé à l'entreprise dès réception du courrier du Conseil Départemental accordant la subvention au titre du FDI 2021.

Une réunion est fixée jeudi 15 avril à 18h30 pour poursuivre les travaux préparatoires au projet.

### **SIRP**

Le vote du BP 2021 a eu lieu.

Travaux prévus à l'école de Ouerre :

- Réfection de la toiture-terrasse des classes
- Remplacement des fenêtres de la classe de M. Boisneault

Mme Fisson informe que les cours de natation et de voile ne seront plus donnés aux élèves de Ouerre, au grand regret des parents d'élèves et des délégués du SIRP. Car désormais la natation ne fait plus partie du projet pédagogique de l'équipe enseignante. Mme Fisson s'informe de savoir si un recours est possible pour que les élèves puissent continuer à bénéficier de cet apprentissage indispensable.

D'autre part, la piscine de Vernouillet va faire l'objet de grands travaux de rénovation et sera fermée pendant 18 mois à partir de juin 2021 (réouverture prévue fin 2022).

## **SYNDICAT DES EAUX DE RUFFIN**

Mme Auzou et M. Ruffaut ont assisté à une réunion où le vote du CA 2020 et du BP 2021 ont eu lieu. Des informations complémentaires seront demandées à M. Houvet, Président, à propos des tarifs de l'eau notamment.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- M. le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant de Fontaine sollicitant la Mairie pour pouvoir faire un commerce ambulancier sur la commune afin de vendre des fruits et légumes provenant de Rungis où il travaille. M. Oudet et Mme Fisson ne sont pas d'accord car il ne s'agit pas de produits locaux. Mme Fisson ne voit pas d'intérêt à proposer des fruits et légumes provenant de Rungis et préférerait qu'il soit proposé aux habitants des fruits et légumes de producteurs locaux. Elle prendra contact avec cet habitant pour en discuter.

- M. le Maire explique au conseil que les Archives Départementales proposent à la mairie de prendre en dépôt les registres d'état civil jusqu'en 1900, le dépôt peut concerner également toutes les autres archives antérieures à 1945. Le conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de confier aux Archives Départementales les registres d'état civil jusqu'en 1900, cela permettra de préserver ce patrimoine historique en garantissant la sécurité des documents.

La séance est levée à 20H50.